



Pour plus d'infos, rendez-vous sur le site internet du Theil ! <http://letheildebretagne.fr>



Aimez, partagez les infos sur Facebook <http://www.facebook.com/letheildebretagne>

Nouveau : Une tyrolienne au Parc du Lavoir !

Chères Theillaises, chers Theillais,

J'ai le plaisir de vous annoncer la mise en place pour cet été d'une nouvelle activité au Parc du Lavoir. En effet, une tyrolienne, ou téléphérique à pente naturelle, fera certainement le bonheur de nos enfants ! Cet équipement, en service à partir de la mi-juillet, vient compléter l'offre des activités déjà présentes au Parc du Lavoir (jeux, terrain multisports, piste de pumptrack...). Ce sera l'occasion de passer un bon moment en famille et de redécouvrir le jardin pédagogique en pleine production... Vous pourrez également bientôt profiter de la réalisation d'un nouveau terrain de tennis, dont les travaux de construction démarreront en septembre. Je vous souhaite un bel été à tous !

Votre Maire, Benoît CLÉMENT

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2024

Vote des taux des taxes locales pour 2024. Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter de 0,5 % les taux des taxes locales au titre de 2024 sauf pour la taxe d'habitation qui est figée et ne concerne plus que les résidences secondaires comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties :	37,14 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	43,08 %
- Taxe d'habitation :	14,58 %

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

Approbation des Comptes Administratifs 2024. Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs 2024 suivants :

BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement :

- dépenses (mandats émis) =	943 289,94 €
- recettes (titres émis) =	1 269 659,09 €
- résultat de l'exercice : excédent =	326 369,15 €
- résultat au 31/12/2022 =	451 924,05 €
- part affecté à l'investissement =	184 706,52 €
- résultat de clôture au 31/12/2023 =	593 586,68 €

Investissement :

- dépenses (mandats émis) =	390 343,16 €
- recettes (titres émis) =	384 619,65 €
- résultat de l'exercice : déficit =	- 5 723,51 €
- résultat au 31/12/2022 =	182 131,96 €
- résultat de clôture au 31/12/2023 =	176 408,45 €

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Exploitation :

- résultat de l'exercice : déficit =	- 13 987,17 €
- résultat au 31/12/2022 =	97 560,95 €
- résultat de clôture au 31/12/2023 =	83 573,78 €

Investissement :

- résultat de l'exercice : déficit =	- 2 018,71 €
- résultat au 31/12/2022 =	134 737,44 €
- résultat de clôture au 31/12/2023 =	132 718,73 €

BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL DE LA HUBERDIERE

Fonctionnement :

- résultat de l'exercice :	0,06 €
----------------------------	--------

Investissement :

- résultat de l'exercice : déficit =	- 35 324,68 €
--------------------------------------	---------------

BUDGET VIABILISATION DE TERRAINS

Fonctionnement :

- résultat de l'exercice : déficit =	- 1 000,00 €
- résultat au 31/12/2022 =	118 641,21 €
- résultat de clôture au 31/12/2023 =	117 641,21 €

Investissement :

- résultat de l'exercice =	0,00 €
----------------------------	--------

Vote des Budgets Primitifs 2024. Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, les budgets primitifs 2024 qui s'équilibrent en dépenses comme en recettes de la façon suivante :

BUDGET PRINCIPAL

- en section de fonctionnement :	1 512 575,13 €
- en section d'investissement :	1 209 261,52 €

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- en section d'exploitation :	164 711,94 €
- en section d'investissement :	242 718,73 €

BUDGET LOTISSEMENT DE LA HUBERDIERE

- en section de fonctionnement :	2 229 692,06 €
- en section d'investissement :	1 200 006,68 €

BUDGET VIABILISATION DE TERRAINS

- en section de fonctionnement :	117 641,21 €
- en section d'investissement :	0,00 €

SERVICES PÉRISCOLAIRES

- Les prestations (garderie et restaurant) de juin seront facturées avec celles de juillet.
- La rentrée 2024-2025 aura lieu le **lundi 2 septembre 2024**. Vous allez bientôt recevoir les documents pour inscrire ou réinscrire vos enfants aux services périscolaires. N'oubliez pas de déposer à la mairie les fiches d'inscription pour le **vendredi 12 juillet 12h30** (tout retard entrainera une pénalité financière).

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES LE 30 JUIN ET LE 7 JUILLET 2024

Les élections législatives se dérouleront en deux tours les dimanches 30 juin et 7 juillet. Le bureau de vote sera **ouvert de 8h à 18h**, salle communale, place de l'Église. Vous devrez obligatoirement présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter et vous munir de votre carte d'électeur. **Sans pièce d'identité, vous ne pourrez pas voter.**

Cartes d'électeurs : Les électeurs seront invités à présenter les cartes distribuées en 2022.

Vote par procuration : les électeurs non disponibles le jour des élections peuvent faire établir une procuration auprès d'un officier de police judiciaire (gendarmerie, commissariat de police, ...). La procédure est partiellement dématérialisée : vous pouvez compléter votre demande en ligne sur maprocuration.gouv.fr avant de vous rendre dans un commissariat ou à la gendarmerie. Depuis 2022, le mandant et le mandataire peuvent être électeurs de communes différentes cependant le mandataire doit se rendre dans le bureau de vote du mandant pour pouvoir voter à sa place.

EN CAS DE FORTES CHALEURS ADOPTER LES BONS GESTES

- Boire régulièrement de l'eau ;
- Dans la mesure du possible, rester au frais ;
- Fermer les volets et fenêtres le jour, aérer la nuit ;
- Mouiller son corps et se ventiler ;
- Ne pas boire d'alcool ;
- Manger en quantité suffisante ;
- Éviter les efforts ;
- Donner et prendre des nouvelles de ses proches. En cas de malaise, appeler le 15. Informations sur : <https://www.santepubliquefrance.fr>



FEUX DE FORÊT : LES PRÉVENIR ET S'EN PROTÉGER

Dans les bois, forêts, landes et plantations et jusqu'à une distance de 200 mètres, il est interdit à toute personne de :

- Porter ou d'allumer du feu ;
- Tirer des feux d'artifice et d'incinérer des végétaux sur pied ;
- Utiliser des allumettes, bougies, barbecues... ;
- Fumer sur les voies publiques traversant les forêts et les landes.

REGISTRE DES PERSONNES « VULNÉRABLES »

Si vous ou l'un de vos proches êtes une personne considérée comme vulnérable (car vivant seule, non autonome, en situation de handicap, ne pouvant se déplacer), vous pouvez le signaler auprès de la mairie et être inscrit sur un registre du Centre communal d'action sociale. L'objectif est de pouvoir contacter ces personnes lors d'un événement exceptionnel.

CIVISME : MOTOS TOUT-TERRAIN

Il est rappelé aux détenteurs de ce type de véhicule que les chemins ruraux, les champs, ne sont pas des circuits (rodéos-cross).

BALAYAGE DU BOURG

Jeudi 18 juillet à partir de 8h. Merci de bien vouloir laisser libre les voies.

TRANSPORT SCOLAIRE BREIZHGO

Pour l'année 2024-2025, l'inscription aux transports scolaires sur le réseau régional BreizhGo (car, train et bateau) s'effectue en ligne à l'adresse suivante : <https://www.breizhgo.bzh/transports-scolaires/ille-et-vilaine>. La date limite des inscriptions aux transports scolaires est fixée au **17 juillet 2024** (photo d'identité couleur obligatoire). Pour toute demande reçue après cette date, une majoration de 30 € sera appliquée. Renseignements : www.breizhgo.bzh ou 02 99 300 300 (accessible du lundi au samedi de 8h à 20h).

CAMPAGNE DE DÉBROUSSAILLAGE LE LONG DES VOIES FERRÉES

Du **15 au 19 juillet**, (durant 4 nuits, entre 22h et 5h30), l'Infrapôle Bretagne exécutera les travaux de débroussaillage / fauchage de la végétation dans les pistes de sécurité longeant les voies ferrées.

CROCQ'VACANCES—ACCUEIL DE LOISIRS AU THEIL DE BRETAGNE CET ÉTÉ

Rappel : L'accueil de loisirs sera ouvert du **8 au 26 juillet** à l'école publique du Theil de Bretagne (2 boulevard de la Gare). Le programme est consultable sur : www.evscrocqvacances.com. Vous pouvez prendre rendez-vous pour les inscriptions qui ont lieu au centre de Retiers (12 rue Pasteur) au 02 99 43 69 27.

BUS FRANCE SERVICE : PIMMS

Prochaine permanence au Theil de Bretagne : **Lundis 22 juillet et 26 août de 11h à 13h et de 14h à 17h**, place de l'Église (devant la salle communale). Contacts : 07 78 81 92 05 ou pimmsmobile35@pimmsmediation.fr



SMICTOM SUD-EST 35

Prochaines dates de collecte des ordures ménagères : **les mardis 2, 16 et 30/07, les mardis 13 et 27/08**. Pour les textiles que vous ne portez plus mais encore en bon état, pensez aux bornes Relais. Au Theil de Bretagne, elles se situent rue Abbé Maignan. Informations : www.smictom-sudest35.fr



ROCHE AUX FÉES COMMUNAUTÉ

La Communauté de communes est là pour vous accompagner dans vos démarches et vos projets. Roche aux Fées Communauté, ce sont des services pour tous les habitants et les acteurs du territoire. Nous sommes à vos côtés !
E-mail : accueil@rafcom.bzh ; site internet : www.rafcom.bzh

En cas d'alerte sécheresse, chacun est appelé à respecter les mesures de restriction en vigueur, consultable sur : <https://siathema35.alwaysdata.net/> ou www.ille-et-vilaine.gouv.fr

ANIMATIONS BIBLIO'THEIL

➤ **NOUVEAU !** Les livres peuvent vous aider à trouver des réponses à des questions difficiles. Votre enfant n'est pas encore propre ? Vous voulez annoncer un décès à votre enfant ? Vous cherchez comment endormir votre enfant ? 6 sacs à emprunter : réservez-les sur www.bibliotheques-rocheauxfees.fr.

➤ **À LA RENTRÉE !!!** Exposition du **2 septembre au 7 octobre 2024** : dans le cadre du Grand soufflet, nous vous proposons une exposition photo, une filmographie, une bibliographie sur les mondes tziganes.

➤ **BIBLIOGRAPHIE** : Une mise en avant de documents sur les vacances vous sont présentés tout l'été.

➤ **FERMETURE ESTIVALE : Du lundi 5 au 25 août 2024 inclus.**
HORAIRES D'OUVERTURE : **Mardi 16h30-18h30, mercredi et vendredi 14h-18h30 et dimanche 10h30-12h30.**

Nous contacter : 02 99 47 73 55 ou mediatheque.letheildebretagne@rafcom.bzh

Nous vous souhaitons de belles lectures.



DATES À RETENIR

- **Le lundi 26 août**, concours de palets à Retiers (Club de la Joie).
- **Le jeudi 5 septembre**, REPAS DE SECTEUR du Club de la Joie au Parc des expositions (lieu-dit Le Burin, Le Theil de Bretagne).
Contact : **Mickaël BODINIER**, 06 70 51 32 83

- **Le dimanche 8 septembre**, le Comité des fêtes organise sa traditionnelle balade à vélo « TOUT LE THEIL À VÉLO » pour une sortie en famille ou entre amis sur les routes de la commune du Theil de Bretagne. Rendez-vous à **14h30** sur la place de l'Église. Ouvert à tous, sans réservation. Contact : **Ophélie VALLÉE**, 06 31 91 12 04

- **Le 17 septembre**, repas de rentrée Club de la Joie, au Theillais.
- **Le week-end du 28-29 septembre**, l'association Chemins et randonnée Retiers-Le Theil de Bretagne et l'UCTR organisent la « RANDO DES FÉES ». Plusieurs randonnées proposées à pied ou à vélo. Rendez-vous pour le départ libre au stade André Hoisnard au Theil de Bretagne à **partir de 13h le samedi et de 8h le dimanche**. Ravitailler sur les circuits. Renseignements par e-mail : uctr.vtt.cyclo@gmail.com pour VTT et Cyclo et randonnee.retiersletheil@gmail.com pour les marcheurs.

Parution le lundi 24 juin 2024

Pour Infos-Le Theil de septembre 2024 articles à déposer pour le **12/08/2024** à la mairie.

Responsable de publication : Benoît Clément
Rédaction et impression : Cyrille Poinsonnet et Secrétaire. Mairie : 02 99 47 74 07 - mairie.letheildebretagne@wanadoo.fr
766 exemplaires.

